



**Built to Lead**

Pour publication immédiate : 07/11/2016

**GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

## **LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES GARANTISSANT LA PLACE DE L'ÉTAT DE NEW YORK DANS LE PACTE DE SUFFRAGE POPULAIRE NATIONAL (NATIONAL POPULAR VOTE COMPACT)**

Le gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui des mesures législatives qui garantissent la place de New York sur la liste des États ayant rejoint le pacte de suffrage populaire national. En promulguant cette loi, le gouverneur Cuomo vise à garantir que chaque voix dans chaque État comptera à chaque élection présidentielle.

Le projet de loi (S.5478/A.6044) modifie [la législation signée](#) par le gouverneur Cuomo en 2014 qui avait ajouté New York à un accord interétatique dans lequel les États membres s'engagent à allouer les voix obtenues à la présidentielle au candidat ayant obtenu une majorité du suffrage populaire national. La loi initiale exigeait que New York soit retiré du pacte fin 2018 si un accord n'avait pas été adopté au niveau national. Cette nouvelle mesure a supprimé cette date limite et maintient New York sur la liste des États qui soutiennent le suffrage populaire national indéfiniment.

« Cette action contribuera à garantir que chaque vote soit traité de manière équitable, place New York au premier plan de la lutte pour des élections plus justes et renforce notre démocratie, » **a déclaré le gouverneur Cuomo.** « Donner au suffrage populaire une force contraignante permettra à toutes les voix d'être entendues et encouragera les candidats à faire appel aux électeurs dans tous les États. »

Avec la signature de ce pacte de suffrage populaire, l'État de New York s'engage à attribuer ses 29 voix au vainqueur du suffrage populaire au niveau national dans TOUS les 50 États plus le District de Columbia, mais ceci n'entrera en vigueur qu'une fois qu'un nombre suffisant d'autres États auront adopté une loi similaire, pour que le pacte possède une majorité de 538 voix du Collège électoral. Le pacte contient actuellement 165 des 270 voix nécessaires (61 pour cent).

Un amendement constitutionnel fédéral n'est pas nécessaire pour mettre en œuvre ce changement, car l'Article II, Section 1 de la Constitution des États-Unis donne aux États les pleins pouvoirs pour attribuer les voix de la manière dont il le souhaite : Actuellement, comme dans 47 autres États, l'État de New York utilise la méthode du candidat arrivé en tête, où le vainqueur du suffrage populaire dans l'État de New York obtient toutes les voix de ses électeurs. Cette méthode était utilisée par seulement 3 États en 1789.

La Loi sur le suffrage populaire adhère aux principes fondamentaux de l'équité dans les élections. Selon le système actuel du candidat arrivé en tête, les candidats à la présidence peuvent vraiment ignorer des États républicains et démocrates, comme

l'État de New York, et concentrer toute leur attention et leurs ressources sur un groupe choisi d'États clés pour leur campagne électorale. Ainsi, les candidats n'ont aucune raison de s'attarder sur les nombreuses questions qui préoccupent des millions de New-yorkais dans tout l'État. Le système actuel divise le pays de manière artificielle en États rouges, bleus et États pivots (swing state). L'État de New York est victime de ce système. Bien qu'il soit classé 4ème du pays avec plus de 13 millions d'électeurs éligibles, l'État de New York arrive dernier en termes de dépenses de campagne présidentielle.

**Le sénateur Joseph Griffo a déclaré :** « Le jour des élections arrivant enfin, chaque New-yorkais veut savoir que son vote pour le Président comptera pour décider de l'avenir de notre pays. Je suis fier d'avoir parrainé une loi qui permettra à l'État de New York de rejoindre le pacte de suffrage populaire national, et l'amendement signé par le Gouverneur aujourd'hui donnera désormais suffisamment de temps à un plus grand nombre d'États pour rejoindre l'accord interétatique. Un pacte de suffrage populaire national rendra New York pertinent, afin que nous ne puissions pas être ignorés ou considérés comme acquis tandis que les candidats se disputent les États clés où règnent la règle du candidat arrivé en tête, qui décident traditionnellement qui est élu président. Au 21ème siècle, chaque vote doit vraiment compter, et cette loi contribuera à atteindre cet idéal démocratique d'une manière respectueuse de la Constitution. »

**Le membre de l'Assemblée, Jeffrey Dinowitz, a déclaré :** « Il n'y a que dans la plus grande démocratie du monde que la personne qui obtient le plus de voix à la présidentielle ne remporte pas nécessairement l'élection. Le suffrage populaire national changerait cela et signifierait que les voix de chaque Américain dans chaque État compte de manière égale. Actuellement, New York est spectateur dans les élections présidentielles, où les candidats passent davantage de temps dans les États clés. Il est temps que les problèmes de New York comptent – que les New-yorkais comptent. Je suis fier d'être le parrain du suffrage populaire national à New York et je félicite le gouverneur Cuomo d'avoir signé ces mesures législatives qui maintiendront le pacte de suffrage populaire national en place à New York. »

Le pacte a, à ce jour, été entériné par des lois dans 10 États : La Californie, Hawaii, l'Illinois, le Maryland, le Massachusetts, New York, le New Jersey, Rhode Island, le Vermont et Washington, ainsi que Washington D.C.

###